



Mercredi 15 mars 2023

MIPIM : La Métropole du Grand Paris signe le pacte d'actionnaires de Séquano avec la Caisse des dépôts et consignations et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Ce jour, Patrick OLLIER, Ancien Ministre, Président de la Métropole du Grand Paris, Maire de Rueil-Malmaison, Frédéric MOLOSSI, Président du Conseil d'administration de Séquano et Pascal POPELIN, Directeur général de Séquano, en présence de Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et Richard CURNIER, Directeur régional Île-de-France de la Banque des Territoires, ont signé le pacte d'actionnaires résultant de l'opération de restructuration et d'augmentation du capital de Séquano.

Pour Patrick OLLIER : « *la Métropole du Grand Paris, dont l'intervention en matière d'aménagement est devenue centrale, avait vocation à rejoindre l'actionnariat de Séquano. C'est désormais chose faite, le pacte d'actionnaires venant renforcer notre engagement collectif au service de l'amélioration du cadre de vie métropolitain* ».

Pour Pascal POPELIN : « *l'opération de restructuration et d'augmentation du capital de Séquano, qui sera finalisée lors de l'installation du nouveau conseil d'administration, apporte à la société les fonds propres de nature à financer nos ambitions partagées au service de l'amélioration des conditions de vie des habitants des villes dans lesquelles nous intervenons* ».

Les 3 futurs principaux actionnaires signataires

Stéphane TROUSSEL, Président, pour le compte du Département (35 %), Richard CURNIER, Directeur Île-de-France de la Banque des Territoires, pour le compte de la Caisse des dépôts et consignations (18 %) et Patrick Ollier, Président, pour le compte de la Métropole du Grand Paris (10 %).

Ces trois principaux actionnaires représenteront au terme de l'opération environ 63 % de l'actionnariat de la société. Pascal POPELIN, directeur général de Séquano est signataire « en présence » du pacte, en tant que garant de sa bonne mise en œuvre.

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

La Métropole du Grand Paris œuvre pour améliorer le cadre de vie des citoyens. Elle prend vie naturellement dans une zone dense urbaine grâce à une gouvernance dédiée qui apporte une réponse opérationnelle et locale pour chacune des communes. Par ses actions et ses coopérations stratégiques, elle contribue à renforcer l'attractivité des 131 communes qui la composent.

C'est le premier pôle d'emploi et de parc de bureaux d'Europe.

En savoir plus > www.metropolegrandparis.fr